

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

21 OCTOBRE 2004

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES
DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2004⁽¹⁾

—

AVIS PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DES MATIÈRES
SOCIALES ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE À LA COMMISSION DES FINANCES, DU
BUDGET, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT
PAR **M. DIMITRI FOURNY.**

—

(1) Voir Doc. n°25 (SE 2004) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	3
2	Discussion générale	4
3	Discussion des articles et des tableaux relevant de la compétence de la commission	4
4	Réponses de la Ministre	5
5	Vote	6
ANNEXES		7

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse a, au cours de sa réunion du 21 octobre 2004(1), procédé à l'examen du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2004.

1 Exposé introductif de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

La Ministre déclare que les moyens dévolus à l'ensemble des secteurs Santé, Aide à la Jeunesse, Aide aux Justiciables et à l'Enfance ont augmenté de 3,8%, par rapport au budget initialement prévu, et de 3% par rapport au budget ajusté 2003.

Dans le secteur de la santé, division organique 16, elle souligne qu'un renforcement des moyens a été obtenu. Elle cite les exemples suivants :

- dans le cadre des actions et recherches en promotion de la santé, un complément de 141.000 euros a été prévu en vue de financer des projets qui ont fait l'objet d'un avis favorable émis par les diverses commissions et, pour les programmes pluriannuels en cours dont les crédits n'avaient pas encore été réservés ;
- concernant le programme de vaccination, un complément de 500.000 euros a été prévu, en vue d'honorer la part de la Communauté française dans l'achat des vaccins. Elle précise que la part de la Communauté française, dans l'achat des vaccins, s'élève à 2.815.285 euros. D'autre part, un montant de 210.000 euros a été prévu, en vue de rencontrer les besoins résultant de la convention PROVAC qui sera signée avant la fin de cette année. Enfin, le coût

(1) Présents :

Mme Bonni, M. Calet, M. Collignon, M. Delannois, Mme Docq, M. Gennen, M. Istasse (en remplacement de Mme Bouarfa), M. de Saint Moulin, Mme Bertieaux (en remplacement de Mme Bertouille), M. Borsus, Mme Cornet, Mme Schepmans, M. Elsen, M. Fourny, M. de Lamotte (en remplacement de M. Detremmerie), M. Galand (Président), M. Reinkin

Assistaient également à la réunion :

Mme Corbisier-Hagon, M. Crucke, M. Marchal, membres du Parlement

Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé

Mmes Deneufbourg et Dispa Görller, collaboratrices au cabinet de Mme la Ministre Fonck

Mme Thong Kham, experte du groupe PS

Mme Herion, experte du groupe cdH

M. Balcaen, expert du groupe ECOLO

M. Sohly, expert du groupe MR

de la campagne d'information et de promotion s'élèvera à 16.000 euros ;

- à propos des dépenses de toute nature pour l'éducation sanitaire et la promotion de la santé, un crédit supplémentaire de 8000 euros a été prévu, en vue d'honorer les engagements contractés par la ministre précédente ;
- concernant les subventions en matière des services de promotion de la santé à l'école libre et officielle, une adaptation a été effectuée sur base de l'indice des prix à la consommation pour septembre 2004, par rapport à septembre 2003.

Dans le secteur de l'aide à la jeunesse, division organique 17, la Ministre déclare que le budget ajusté augmente de 7,4%, par rapport au budget initial 2004 et de 4,16%, par rapport au budget ajusté 2003.

Elle précise que des crédits supplémentaires ont été obtenus, en vue de répondre à l'ensemble des demandes sur le programme de subsistance pour des dépenses liées, principalement, au fonctionnement des services extérieurs, notamment : les services d'aide à la jeunesse, les services de protection de la jeunesse, les institutions publiques de protection de la jeunesse, aux frais d'entretien des mineurs placés en IPPJ, ainsi qu'à la majoration de la provision index destinée aux subsides de personnel et de fonctionnement des services agréés, dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Elle cite les exemples suivants :

- dans le cadre des dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, un complément de 103.000 euros a été prévu, en vue de couvrir notamment les frais liés au déménagement du service de protection de la jeunesse de Nivelles ainsi que l'ouverture d'une 4ème section à Braine-le-Château ;
- à propos des dépenses relatives à l'entretien des mineurs confiés aux IPPJ et à Everberg, un complément de 200.000 euros a été prévu en vue de couvrir, notamment, les frais liés à l'ouverture d'une 4ème section à Braine-le-Château.

Dans le secteur de l'enfance, division organique 19, la Ministre déclare que les crédits PACA (politiques d'actions dans le cadre de la charte d'avenir) n'ont pas fait l'objet d'un blocage administratif, en raison, notamment, de leur inscription dans le contrat de gestion de l'ONE.

Un ajustement est opéré à concurrence de 201.000 euros, en vue de se conformer aux indexations légales.

Elle précise que la redistribution de l'enveloppe, en faveur du secteur « non marchand » (30.245.000 euros dont 20.163.000 euros sont dévolus en faveur du socio-sanitaire) a été réalisée pour l'ensemble des divisions organiques, à l'exception du secteur de l'enfance (7.662.000 euros) où elle demeure en suspens, dans l'attente d'une confirmation de la clé de répartition à utiliser entre le secteur socio-sanitaire et le secteur socio-culturel.

2 Discussion générale

Mme Bertieaux déclare que la Ministre-Présidente Arena a, en commission de l'Education, informé les membres que plusieurs politiques prévues initialement au budget 2004, n'ont pu être mises en œuvre, en raison de l'installation du nouveau Gouvernement.

Elle demande à la Ministre si ledit ajustement comporte réellement des orientations politiques nouvelles.

La Ministre répond qu'il s'agit essentiellement d'ajustements techniques. Elle rappelle que le plan d'actions pour la charte d'avenir (PACA), signé en juin 2002, avait fait l'objet d'une renégociation, tant au niveau de la définition des objectifs prioritaires, que de l'affectation des moyens disponibles.

Elle déclare qu'elle s'est basée sur une note du Gouvernement de la Communauté française du 13 janvier 2004, reprenant la nouvelle distribution pour la PACA, suite à la décision du Gouvernement du 17 décembre 2003, actualisée au 21 janvier 2004.

Mme Görller, collaboratrice de la Ministre, souligne que l'ajustement est purement technique, dans la mesure où il répond à la circulaire budgétaire du Ministre Daerden, précisant que le montant total des augmentations doit être compensé par un montant total similaire des diminutions.

Elle précise que dans le cadre du PACA, un montant de 1.197.000 euros avait été inscrit au budget initial 2004, dans les secteurs de l'aide à la jeunesse et 585.000 dans celui de la santé et 109.000 pour l'aide aux justiciables. Ces montants ont été retirés lors de l'ajustement 2004, suite à la renégociation des montants PACA de janvier 2004.

M. Reinkin déclare que la note, à laquelle la

Ministre fait référence, ne concerne pas l'année 2004.

La Ministre confirme que ladite note concernait bien l'année 2004, puisque le tableau de redistribution actualisé y figure, en annexe.

Mme Görller, collaboratrice de la Ministre, regrette que les départements concernés n'aient pas été clairement informés de cette redistribution PACA.

La discussion générale est close.

3 Discussion des articles et des tableaux relevant de la compétence de la commission

Mme Bertieaux constate à la division organique 16 « santé », de nombreux mouvements entre différentes allocations de base. Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

A la division organique 17 « aide à la jeunesse », programme 1, « jeunes en danger et jeunes délinquants », 11-prévention générale, elle souligne que ceux-ci ont diminué de 15 %.

Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

M. Reinkin déclare que les décisions prises par le Gouvernement, figurant dans la note du 13 janvier 2004, ne concernent pas le budget 2004.

A la division organique 16 «santé », programme 2, « médecine préventive », 22-actions en matière de protection de la santé, AB 33.16 « prévention des maladies cardio-vasculaires », il constate que les crédits affectés ont été retirés. Il rappelle qu'un projet pilote a été mis en place auprès de 10.000 patients.

Il demande à la Ministre des précisions en la matière.

A l'AB 33.17 « prévention du sida », il constate que ce crédit a été diminué de 109.000 euros. Il demande à la Ministre si cette diminution entraînera une répercussion sur la campagne de prévention qui doit être menée en décembre cette année.

A la division organique 18 « aide sociale spécialisée », AB 33.05 « subsides en faveur de l'aide aux détenus », une diminution de 109.000 euros est inscrite.

Il demande à la Ministre des précisions en la matière.

A la division organique 16 «santé», pro-

gramme 2 « médecine préventive », AB 33.07.21 « politique locale de promotion de la santé », **Mme Bonni** constate une diminution de 39.000 euros.

Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

A l'AB 12.36.22 « contrôle médico-sportif », une diminution de 10.000 euros est inscrite.

Elle rappelle que la Ministre précédente avait évoqué une redistribution vers l'achat d'un véhicule afin de permettre la récolte des contrôles. Elle demande des précisions en la matière.

A l'AB 33.11.22 « prévention du cancer », une diminution de 323.000 euros est inscrite. Elle demande des précisions en la matière.

A l'AB 33.17.22 « prévention du sida », une diminution de 109.000 euros est inscrite. Elle demande des précisions en la matière.

A l'AB 33.35.23 « études et recherches dans le domaine de la promotion de la santé », une diminution de 63.000 euros est inscrite.

Elle demande des précisions concernant la mise en place du « fond du tabac ».

Division organique 19, « enfance », programme 1 – Office de la naissance et de l'enfance, AB 01.01.11 « provision pour le statut social des gardiennes encadrées », aucun ajustement n'est prévu.

Mme Bertieaux rappelle que lors de la dernière audition de l'Administratrice générale de l'ONE, celle-ci avait attiré l'attention des commissaires sur la nécessité de doubler la provision prévue en faveur du statut social des gardiennes encadrées ; le Gouvernement lui avait répondu que cette provision serait augmentée lors de l'ajustement budgétaire.

Dès lors, elle demande à la Ministre si l'ONE risque de se retrouver en déficit à la fin de cette année.

Elle rappelle également la déclaration du Président du Conseil d'administration de l'ONE, consistant à dire qu'il se réservait le droit de ne pas appliquer entièrement le contrat de gestion, si la totalité des moyens inscrits n'était pas obtenue du Gouvernement.

Elle demande à la Ministre si cette menace risque d'être mise en œuvre. Elle lui demande également des précisions sur les contacts qu'elle a pu avoir avec le Conseil d'administration de l'ONE.

Division organique 17 « aide à la jeunesse »,

programme 1 « jeunes en danger et jeunes délinquants », AB 33.09.11 « subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération «Été-jeunes » », le crédit a été supprimé.

M. Collignon constate un transfert de crédit en faveur de la prévention générale. Il demande à la Ministre si ce transfert est définitif.

A l'AB 33.12.11 « subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés », le crédit a été supprimé. Il demande à la Ministre si cette décision est définitive.

4 Réponses de la Ministre

La Ministre déclare que l'ajustement répond, en grande partie, aux propositions qui ont été faites par les administrations. Elle précise que le budget constitue une enveloppe ; à l'intérieur de chaque programme, il est permis dans le courant de l'année de redistribuer les montants en fonction des nécessités. Cette procédure étant officialisée lors de l'ajustement budgétaire.

Mme Görller, collaboratrice de la Ministre, souligne encore que ledit ajustement résulte des propositions de l'administration, en vue d'équilibrer le budget à partir de l'enveloppe qui lui a été dévolue au budget initial 2004.

Concernant les autres diminutions de crédits qui ont été évoquées, Mme Görller déclare que celles-ci résultent de la diminution des montants PACA.

A la demande de **Mme Bertieaux**, les montants PACA figureront *en annexe n°1* du présent rapport.

Concernant la diminution du crédit à l'AB 33.17.22 « prévention du sida », la Ministre confirme que celle-ci résulte du montant PACA. Elle signale qu'une réunion se tiendra à son cabinet la semaine prochaine, rassemblant tous les intervenants et acteurs de terrain, en vue de discuter de cette problématique et, notamment, de la manière dont le crédit est affecté.

A propos de l'ONE, la Ministre déclare que le contrat de gestion prévu jusqu'en 2005 n'est absolument pas remis en cause. Elle souligne que contrairement aux deux années précédentes, des montants financiers ont pu être récupérés. Elle précise que le contrat de gestion de l'ONE a permis de ne pas puiser au sein des ressources.

M. Reinkin souligne que la note de janvier 2004, relative à la redistribution des montants PACA, n'a pas été actée. Il déclare que la Ministre tente de justifier ses choix, en fonction des

décisions prises par l'ancien Gouvernement.

La note dont fait référence la Ministre figurera en *annexe n°2* du présent rapport.

Concernant les questions sur la prévention générale, **Mme Görller** déclare que les montants des deux allocations de base, à savoir, l'AB 33.09.11 et l'AB 12.35.11, ont été regroupés avec l'AB 33.08.11. Elle précise que l'AB 33.08.11 « subventions aux actions de prévention générales des conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse » a permis de liquider l'ensemble des subventions « Etés-jeunes », ainsi que les autres subventions dans un seul arrêté dont le montant s'élève à environ 966.000 euros.

A propos de l'AB 33.12.11 « subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés », la **Ministre** déclare qu'il s'agit d'une décision ponctuelle. Elle signale que des demandes ont déjà été introduites pour l'année 2005 et que, dès lors, un crédit sera réinscrit au budget initial 2005.

Concernant la diminution du crédit à l'AB 33.07.21, la Ministre signale qu'il s'agit d'une proposition de l'administration, en vue d'alimenter l'AB 33.04.21 « actions et recherches en promotion de la santé ».

Elle souligne qu'elle a du faire face, dès son arrivée, à d'énormes difficultés. En effet, une lettre avait été envoyée dans le courant du mois de juillet 2004, pour « accord », à toute une série d'associations ayant déposés « un projet de santé », alors que ce dossier n'avait pas été soumis à l'inspection des finances, ni au Ministre du Budget.

Vu la situation délicate devant laquelle se retrouvaient ces associations, une nouvelle ventilation a du être effectuée, en vue de les aider au maximum.

Concernant la diminution du crédit à l'AB 33.11.22 « prévention du cancer », la Ministre répond que 120.000 euros résultent des montant PACA et 65.000 euros d'une redistribution vers l'AB 33.04 pour les raisons qu'elle vient d'évoquer ci-dessus.

Mme Bertieaux souligne que les travaux relatifs à l'examen budgétaire ne se sont pas déroulés dans des conditions optimales. Elle constate qu'il n'est plus possible, actuellement, d'obtenir des dates précises des réunions des commissions lors de la Conférence des Présidents, vu la difficulté d'obtenir une réponse ferme quant à la présence des ministres.

Elle précise que, de manière générale, les réponses apportées par les ministres aux ques-

tions posées, sont relativement faibles, parcelaires, contestées et, sans doute, contestables.

Enfin, elle déclare que son groupe n'acceptera, en aucun cas à l'avenir, que l'examen budgétaire se déroule dans des conditions similaires.

M. Galand souligne que certains membres de la commission doivent se rendre, en fin de matinée ou en début d'après-midi, dans une autre assemblée.

La **Ministre** déclare qu'elle est à la disposition de la commission durant toute la journée. Elle souligne qu'elle n'a émis aucune difficulté pour venir en commission aujourd'hui.

5 Vote

Par 10 voix contre 1 et 3 abstentions, les membres de la commission recommandent l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du présent avis.

D. Fourny,
Rapporteur

P. Galand,
Président

ANNEXES

ANNEXE 1

Le Plan d'Action pour la Charte d'Avenir signé en juin 2002 a fait l'objet d'une renégociation tant au niveau de la définition de nouveaux objectifs prioritaires que de l'affectation des moyens disponibles. Seuls 135.000 euros ont été inscrits en Prévention Santé pour 2005.

	2003 acquis	2004 initial	2004 ajusté	2005 prévu
DO 16 SANTE	165.000	585.000	0	135.000
DO 17 AIDE A LA JEUNESSE	339.000	1.197.000	695.000	0
DO 18 AIDE AUX DETENUS	31.000	109.000	0	0
DO 19 ENFANCE	2.694.000	2.694.000	2.694.000	9.907.000
total	3.229.000	4.585.000	3.389.000	10.042.000



COMMUNAUTÉ WALLONIE BRUXELLES
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

ANNEXE 2

CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT

**GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
NOTIFICATION IMMÉDIATE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU 7 JANVIER 2004**

POINT 1 GOUVERNEMENT

PACA - Actualisation:
(GCF - 03/HH-MD/11.70.1), 17.12.03 - pt 1
(GCF - 04/HH-MD/11.70.1) 07.01.04

Décision :

Le procès-verbal de la séance du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003, pour ce qui concerne le point 1, est approuvé.

Une réunion des Directeurs de Cabinet, élargie aux techniciens, est chargée de traduire la décision précitée dans les tableaux budgétaires.

La présente délibération est de notification immédiate.

Christian BAYI,
Secrétaire du Gouvernement.



COMMUNAUTÉ WALLONIE BRUXELLES
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Bruxelles, le 13 janvier 2004.

LE MINISTRE DU BUDGET

NOTE AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

OBJET : Actualisation PACA.

Les deux tableaux repris en annexe synthétisent les différentes discussions intervenues sur la problématique PACA.

Proposition de décision

Conformément à la décision du Gouvernement de la Communauté française du 7 janvier 2004 et après analyse par le Ministre du Budget, le Gouvernement de la Communauté française approuve les principes suivants :

1. le PACA actualisé dont le détail est repris en annexe fait état d'un engagement ferme pour 2004 de 23,90 millions EUR, pour 2005 de 47,50 millions EUR, pour 2006 de 48,50 millions EUR et pour 2007 de 66,80 millions EUR après intégration de la décision du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003, y compris des affectations additionnelles à raison de 2,00 millions EUR pour les contrats-programmes Arts et Lettres et les Centres culturels ;
L'utilisation des lignes Cyberécoles et Enseignement technique et professionnel a pour objectif de pallier un désinvestissement éventuel des Régions en la matière ;
2. au delà, les chiffres retenus antérieurement au titre de PACA n'ont qu'une valeur indicative ;
3. le rattrapage concernant le non marchand, évalué à 8,00 millions EUR en année pleine et phasé sur les années 2004 et 2005, est incorporé dans les tableaux ;

4. l'impact budgétaire du dossier « Centres de rescolarisation » est pris en considération à raison de 0,80 million EUR en 2005, de 1,35 million EUR en 2006 et de 1,80 million EUR en 2007 ;
5. sans préjudice de l'affectation des marges futures, les tableaux font état, à titre indicatif, d'une marge de négociation pour l'Enseignement à raison d'au moins 5,00 millions EUR pour les années 2005, 2006 et 2007 (au delà des engagements déjà pris portant sur la revalorisation barémique de 1 % et de la majoration du pécule de vacance) ;
6. l'incorporation de ces différents éléments devrait permettre, toutes choses étant égales par ailleurs, de dégager les résultats budgétaires suivants : - 21,90 millions EUR en 2004, - 12,80 millions EUR en 2005, + 7,00 millions EUR en 2006 et + 49,30 millions EUR en 2007 ;
7. au delà des éléments précités, plus aucun dossier ayant un impact budgétaire en 2004, en 2005 ou en 2006 ne sera admis.

Michel DAERDEN

Nouveau tableau du PACA suite à la décision du GV du 17 décembre 2003

	2004	2005	2006	2007
PACA 2004				
PACA 2005				
PACA 2006				
PACA 2007				
Psychomotricité	1.083 €	3.702 €	3.607 €	5.240 €
CAPAES	644 €	3.053 €	2.081 €	2.280 €
Moderniser Serv. publics	280 €	1.300 €	1.300 €	1.300 €
Places accueil 0-3 ans (ONE)	699 €	2.046 €	2.046 €	2.813 €
accueil enfants (ONE)	2.095 €	7.163 €	7.163 €	9.847 €
Assiat. médicale (ONE)	204 €	698 €	698 €	958 €
Pacte monde associatif	1.959 €	6.697 €	6.697 €	8.697 €
Défendre / promouvoir notre patrimoine	500 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €
Sport pour tous	1.333 €	2.829 €	2.775 €	3.708 €
Aide à la presse	300 €	1.160 €	2.100 €	3.045 €
Magellan	1.200 €	1.800 €	1.800 €	1.800 €
Université entretien	773 €	2.451 €	2.497 €	3.665 €
Université refinancement	1.300 €	4.119 €	5.588 €	8.240 €
Bourses d'études	845 €	2.042 €	2.081 €	3.054 €
Cyberécoles	116 €	398 €	336 €	581 €
Nouveaux dossiers				
Cyberécoles (PH)	484 €	1.586 €	1.546 €	2.248 €
Cyberécoles (JMN)	110 €	398 €	336 €	581 €
Complément aide à la presse		423 €	847 €	1.270 €
Equipement technique et prof	851 €	2.908 €	2.834 €	4.117 €
SOS Enfant		320 €	537 €	537 €
Promotion de la santé	135 €	135 €	135 €	135 €
Contrats-programmes		2.000 €	2.000 €	2.000 €
Sous-total des nouveaux dossiers	1.668 €	7.768 €	8.235 €	10.655 €
PACA 2004				
PACA 2005				
PACA 2006				
PACA 2007				
Compensation PPA pour SOS enfants	0 €	-320 €	-537 €	-537 €
Compensation Ministère Dugont pour aide presse	0 €	-423 €	-847 €	-1.270 €
Total				

	2004	2005	2006	2007
PACA Total	23.944 €	81.802 €	80.012 €	113.988 €
Psychomotricité	1.063 €	3.702 €	3.607 €	5.240 €
CAPAES	644 €	3.063 €	2.081 €	2.290 €
Moderniser Serv. publics	290 €	1.300 €	1.300 €	1.300 €
Places accueil 0-3 ans (ONE)	589 €	2.048 €	2.048 €	2.813 €
accueil enfants (ONE)	2.095 €	7.163 €	7.163 €	9.847 €
Assist. médicale (ONE)	204 €	698 €	698 €	959 €
Pacte monde associatif	1.959 €	6.697 €	8.561 €	9.207 €
Défendre / promouvoir notre patrimoine	500 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €
Sport pour tous	1.333 €	2.829 €	2.775 €	3.708 €
Aide à la presse	300 €	1.160 €	2.100 €	3.045 €
Magellan	1.200 €	1.800 €	1.800 €	1.800 €
Université entretien	773 €	2.451 €	2.487 €	3.665 €
Université refinancement	1.300 €	4.119 €	5.596 €	9.240 €
Bourses d'études	645 €	2.042 €	2.081 €	3.054 €
Cyberécoles	116 €	396 €	338 €	561 €
Nouveaux dossiers				
Cyberécoles (PH)		1.586 €	1.546 €	2.246 €
Cyberécoles (JMN)		396 €	336 €	561 €
Complément aide à la presse		423 €	847 €	1.270 €
Équipement technique et prof		2.908 €	2.834 €	4.117 €
SOS Enfant		620 €	620 €	620 €
Promotion de la santé		135 €	135 €	135 €
Contrats-programmes + Centres Culturels		2.000 €	2.000 €	2.000 €
<i>Sous-total dossiers avant 12 janvier</i>	<i>0 €</i>	<i>8.068 €</i>	<i>8.318 €</i>	<i>10.948 €</i>
Non Marchand		5.000 €	5.000 €	5.000 €
Centre de rescolarisation		800 €	1.350 €	1.800 €
Enseignement		5.000 €	5.000 €	5.000 €
<i>Sous-total des nouveaux dossiers après 12 janvier</i>		<i>10.800 €</i>	<i>11.350 €</i>	<i>11.800 €</i>
<i>Sous-total général des nouveaux dossiers</i>		<i>18.868 €</i>	<i>19.668 €</i>	<i>22.748 €</i>
Équilibre général				
Compensation PPA pour SOS enfants	0 €	-620 €	-620 €	-620 €
Compensation Ministre Dupont pour aide presse	0 €	-423 €	-847 €	-1.270 €